Ville de SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°38/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préfecture de la Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
19 AVR. 2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Date de la convocation **:**
Le 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :
Présents 22
Procurations 1
Absents 5
Excusés 5

En cours de Séance :
Présents 22
Procurations 1
Absents 5
Excusés 5

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. FERDINAND Thierry, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENCE Marielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. BERNABE Cédric, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CRETINOIR Joël pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Maire expose :

- Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 2,
- Vu l'ordre du jour du conseil comportant le vote du compte administratif 2022,
- Considérant qu'il y a lieu, en vertu des dispositions de l'article L2121-14 précité, que le conseil élise son président de séance,

.....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

DE DESIGNER Monsieur Claude ADELE, 1er adjoint au maire, président de la séance du conseil municipal du 11 avril 2023.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et Délibéré à Saint-Joseph en l'Hôtel de Ville, le 11 avril 2023

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Pour le Maire, et par délégation
2ème Adjoint
Eliane MIÉVILLY

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
19 AVR. 2023